

REGLES DE JAUGE ET DE COURSES POUR COURIR DES EPREUVES EN INTER-SERIE DERIVEURS/QUILLARDS VOILE LEGERE

Préambule

En cas de conflit entre un point de ces règles et une règle de classe, les présentes règles prévaudront.

Objet :

L'objectif de cette jauge et de ces règles de courses spécifiques est de permettre à tout propriétaire de dériveur ou quillard Voile Légère, quel que soit celui-ci, de pouvoir utiliser son bateau sans pour autant s'imposer de grands déplacements.

Article 1 - Admissibilité :

Le timbre de Classe n'est pas obligatoire pour s'inscrire à une régates en inter-série dériveurs/quillards voile légère.

Article 2 - Conditions pour courir :

Les éventuelles limitations concernant la force du vent définies dans les règles de classe ne seront pas prises en compte classe par classe, les conditions pour courir étant laissées à la seule et entière appréciation du comité de course.

Article 3 - Conformité du matériel et de l'équipement

3.1 Généralités

Les bateaux participant aux régates inter-séries devront avoir leurs équipements conformes aux règles de jauge de leur classe et, en leur absence, à leurs dernières règles de jauge en vigueur ou au standard de fabrication de sortie de chantier de leur bateau. Les équipements de sécurité devront être conformes à leurs règles de classe, à l'avis de course, et à la division 240 ou arrêtés préfectoraux pour la navigation en eaux intérieures quand ils s'appliqueront. L'organisateur pourra demander au concurrent de compléter la fiche de conformité auto-déclarative (jointe en annexe).

3.2 Spécificités du matériel et de l'équipement pour l'inter-série

a) Quillards Voile Légère.

Des appareils de mouillage adaptés au poids du bateau et à la zone de navigation sont obligatoires à bord.

b) Dériveurs et Quillards Voile Légère.

Un bout de remorquage doit obligatoirement équiper chaque bateau. Il doit être à poste et uniquement réservé à cet effet. Ce bout doit être de résistance et préhension adaptées au poids du bateau. Il doit être flottant, d'un seul tenant, d'une longueur d'environ une fois $\frac{1}{2}$ la longueur du bateau et de 8 mètres au minimum.

Tout bateau, après déclaration au Comité de Course ou au jugeur, est autorisé à utiliser deux jeux de voiles à condition que :

- Chaque jeu de voile soit de dimensions égales ou inférieures à celles du jeu de voile du bateau déclaré à l'inscription.
- Les Numéros d'identification dans la ou les grand-voiles soient déclarés à l'inscription.

En dérogation à l'annexe G des RCV (pour les classes ISAF), les Numéros sur les spinnakers ne sont pas obligatoires, et s'ils existent, ils doivent être identiques à ceux de la grand-voile utilisée, ou être clairement rayés.

Inter-série : Dériveur Quillard Voile Légère duau



AUTO-DECLARATION DE CONFORMITE D'EQUIPEMENT/MATERIEL

CHEF DE BORD : Nom

Prénom

Il appartient au chef de bord de s'assurer de la conformité de ses équipements aux règles de jauge de sa classe ou au standard de fabrication en sortie de chantier de son bateau ainsi qu'à l'avis de course. Si vous avez un doute, n'hésitez pas à demander de l'aide au Comité de Course ou au Jaugeur. Tout matériel non-conforme doit être signalé au Comité de course ou au jaugeur, pour avis et éventuelle dérogation.

Classe ou Série

N°de VOILES : Identifiant N°1

Identifiant N°2

Points principaux :

Oui

Non

Dériveurs et Quillards Voile Légère

Equipement individuel de flottabilité : Répondant aux normes : « EN393 » ou « CE » et correspondant à la catégorie de poids du coureur..... Oui Non

Bout de remorquage : A poste, de résistance et préhension adaptées, flottant, d'un seul tenant, d'une longueur d'environ une fois ½ la longueur du bateau, et de 8 mètres au minimum..... Oui Non

Sécurité de mât : Présente, en place, efficacité contrôlée..... Oui Non

Ecope (sauf dériveurs autovideurs) : Oui Non

Pagaie (si demandée dans les IC) : Oui Non

Spécifiquement Quillards Voile Légère

Ecope, seau, pompe : Oui Non

Mouillage : Ancre ou grappin au poids, chaîne et câble à la longueur..... Oui Non

VHF en mer : Etat de marche contrôlé..... Oui Non

Spécificités à déclarer : Poids correcteurs, systèmes compensatoires, autres...

Toute fausse déclaration ou omission pourra faire l'objet d'une notification au Comité de Course pour réclamation
Signature du chef de bord **et de l'Accompagnateur majeur (pour mineur)**